



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 19 novembre 2025, à 19 h, au Complexe environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre située au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

### Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président	Municipalité de Lac-Saint-Paul
M. René de la Sablonnière	Municipalité de Chute-Saint-Philippe
M. Michel Venne	Municipalité de Ferme-Neuve
Mme Anne-Marie Meyran	Municipalité de Kiamika
M. Serge Piché	Municipalité de Lac-des-Écories
M. Pierre Raîche	Municipalité de Lac-du-Cerf
M. Luc Marcotte	Municipalité de Mont-Saint-Michel
Mme Josée Gougeon	Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain
M. Stéphane Roy	Municipalité de Notre-Dame-du-Laus

### Était présent en visioconférence

M. Stéphan Tremblay	Ville de Mont-Laurier
---------------------	-----------------------

### Étaient absents

M. Serge Bigras Représentant	Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac Mun. Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
---------------------------------	---

Assistant également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier et Mme Mariève Garceau, agente de communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

### OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 19 h 8.

25-11-4379

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour 19 novembre 2025 en ajoutant le point suivant :

12. Varia

12.1 Offre de services — analyse volumétrique et rapport annuel 2025

ADOPTÉE à l'unanimité

25-11-4380

### ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025

Il est proposé par M. Jean Gascon et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 1<sup>er</sup> octobre 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

INITIALES DU PRÉSIDENT  
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

25-11-4381

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par M. Pierre Raîche et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 10 septembre 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-11-4382

### TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'adopter les transferts budgétaires pour une somme de 241 900 \$

POSTE	# COMPTE	SOLDE	DT	CT	BUDGET
<b>Administration</b>					
Rémunération - comités	40106	35 000 \$		9 000 \$	26 000 \$
Services professionnel	40091	10 000 \$		3 000 \$	7 000 \$
<b>Opération</b>					
Entretien balance	50050	11 500 \$	14 500 \$		26 000 \$
Contrat collecte - résiduelles et organiques	50045	2 095 000 \$	30 000 \$	2 125 000 \$	
Contrat collecte - récupérables	50045	1 050 000 \$	70 000 \$		1 120 000 \$
Entretien bâtiment	50053	15 000 \$	19 000 \$		34 000 \$
Matériel de récupération	50058	10 000 \$	4 000 \$		14 000 \$
Entretien machinerie - sierra	50066	0 \$	3 000 \$		3 000 \$
Entretien machinerie - PE-05	50067	7 200 \$	10 000 \$		17 200 \$
Entretien machinerie - BR-09	50082	30 000 \$	7 000 \$		37 000 \$
Entretien site	50113	16 000 \$	6 000 \$		22 000 \$
Honoraire professionnel	50115	6 000 \$	1 000 \$		7 000 \$
Disposition - RDD	50250	50 000 \$	5 000 \$		55 000 \$
Redevances à l'enfouissement	50300	273 000 \$	22 000 \$		295 000 \$
Entretien bâtiment - usine	50555	5 000 \$	1 000 \$		6 000 \$
Électricité - traitement eaux	50565	95 000 \$	5 000 \$		100 000 \$
Produit chimique	50592	30 000 \$	15 000 \$		45 000 \$
Carburant	50035	176 500 \$		6 500 \$	170 000 \$
Frais déplacement	50095	3 000 \$		2 000 \$	1 000 \$
Biogaz	50112	69 400 \$		4 400 \$	65 000 \$
Suivi environnemental	50114	60 000 \$		20 000 \$	40 000 \$
Immatriculation	50195	3 500 \$		800 \$	2 700 \$
Taxe foncière	50511	12 300 \$		2 000 \$	10 300 \$
Location tamiseur	52125	40 000 \$		20 000 \$	20 000 \$
<b>Financement</b>					
Bassin	60480	38 000 \$	5 400 \$		43 400 \$
Ecocentre	60605	9 000 \$	5 100 \$		14 100 \$
Excavatrice chenille	60615	0 \$	1 600 \$		1 600 \$
Cellule 9	60630	70 000 \$	7 750 \$		77 750 \$
Agrandissement LET	60635	51 500 \$	8 850 \$		60 350 \$
Broyeur	60640	16 000 \$	700 \$		16 700 \$
Traitement des eaux	60470	92 500 \$		1 540 \$	90 960 \$
Frais financement amortissement	60506	35 000 \$		2 200 \$	32 800 \$
Bureau	60530	600 \$		250 \$	350 \$
BPS/Plateforme	60540	27 000 \$		620 \$	26 380 \$
Machinerie	60600	48 000 \$		540 \$	47 460 \$
Cellule 8	60620	23 500 \$		2 000 \$	21 500 \$
Broyeur	60625	9 600 \$		160 \$	9 440 \$
Enfouissement particulier - ICI	31020	1 070 000 \$		166 890 \$	1 236 890 \$
<b>TOTAL</b>				<b>241 900 \$</b>	<b>241 900 \$</b>

ADOPTÉE à l'unanimité

25-11-4383

### RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 SEPTEMBRE ET AU 31 OCTOBRE 2025

Il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 30 septembre 2025, pour une somme de 482 879,09 \$.

Il est également résolu d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 31 octobre 2025, pour une somme de 493 057,78 \$ ainsi que les ajouts aux comptes fournisseurs du mois d'octobre 2025, pour une somme de 394 772,21 \$, le tout totalisant une somme de 887 829,99 \$

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

25-11-4384

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

### RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 30 SEPTEMBRE ET 31 OCTOBRE 2025

Il est proposé par M. Michel Venne et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, en date du 30 septembre 2025, pour une somme de 653 649,43 \$.

Il est également résolu d'adopter la liste des paiements, en date du 31 octobre 2025, pour une somme de 707 542,19 \$

ADOPTÉE à l'unanimité

### CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

5 novembre 2025

Recyc-Québec

Versement de la compensation 2025 pour la collecte sélective des matières recyclables.

### ADMINISTRATION

#### RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Réception du certificat d'autorisation du MELCCFP pour la mise à jour de l'usine de traitement des eaux de lixiviation

### FORMATIONS ET RENCONTRES

19 septembre 2025

Assemblée générale annuelle du CFER du Sommet

Conseil d'administration du CFER du Sommet — rencontre pour la fermeture de l'organisme

29 septembre 2025

Entente avec ÉEQ pour les nouveaux prix des bacs

30 septembre 2025

Réunion de démarrage concernant les travaux de recouvrement des cellules d'enfouissement

30 octobre 2025

Discussion avec M. Frédéric Houle, directeur général de la MRC d'Antoine-Labelle concernant le dossier des plastiques agricoles

3 novembre 2025

Rencontre avec les consultants de la Régie concernant les réponses au MELCCFP dans le cadre de notre demande d'agrandissement du LET

13 novembre 2025

Rencontre avec Services sanitaires JLR Cloutier

18 novembre 2025

Rencontre avec le MELCCFP concernant le décret ministériel pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique

### TRAVAUX SUR LE SITE

- Poursuite du déchiquetage des matériaux secs
- Avancement des travaux de recouvrement de la cellule #9



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

### AUTRES POINTS

#### Séquençage des cellules d'enfouissement futures

Le directeur général et greffier-trésorier présente, à la suite de la rencontre du 18 novembre 2025, les changements qui seront apportés au schéma de séquençage des cellules d'enfouissement futures, et ce, afin d'éviter de toucher aux milieux humides qui se trouvent à proximité du ruisseau Villemaire.

#### Guide pour les représentants au conseil d'administration

Le directeur général et greffier-trésorier présente les points principaux du guide pour les représentants au conseil d'administration. Il mentionne que ledit guide sera donné, en version papier, lors de la séance du mois de décembre 2025.

### MOT DU PRÉSIDENT

Le président, M. Jean Gascon, présente la liste des représentants qui ont siégés au conseil d'administration et qui ne se sont pas représentés ou n'ont pas été élus.

M. Gascon veut remercier les personnes suivantes pour leurs implications et leurs dévouements afin que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre devienne le complexe environnemental qu'elle est aujourd'hui. :

Nom	Municipalité	Année
Mme Diane Sirard	Ferme-Neuve	Depuis octobre 2021
Mme Mélanie Grenier	Kiamika	Depuis novembre 2019
M. Normand Latrelle	Mont-Laurier	Depuis novembre 2021
M. Pascal Bissonnette	Mont-Saint-Michel	Depuis mai 2025
M. Ghislain Collin	Notre-Dame-de-Pontmain	Depuis mars 2018
Mme Sylvie Roussel	Notre-Dame-du-Laus	Depuis novembre 2021
M. Marc Champagne	Saint-Aimé-du-lac-des-Îles	Depuis novembre 2022
M. Michel Daigle	Sainte-Anne-du-Lac	Depuis août 2022

De plus, le président souhaite la bienvenue à tous les nouveaux représentants des municipalités membres en ajoutant ce qu'il souhaite de la part de chacun d'entre eux.

25-11-4385

### AJUSTEMENT DU CARBURANT — CONTRATS DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES, RÉSIDUELLES, ENCOMBRANTS ET ORGANIQUES

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a présentement deux contrats de collecte et transport soit :

- Un pour les matières récupérables
- Un pour les matières résiduelles, encombrants et organiques

ATTENDU que, dans ledit contrat, il y a une clause concernant l'ajustement du carburant ;

ATTENDU que ladite clause mentionne ceci (Section 2 — Cahier des conditions générales, point 19. Ajustement pour le carburant, page 13 de 19) :

#### 19. Ajustement pour le carburant

Une clause d'ajustement pour le carburant sera appliquée pour le transport des matières récupérables, organiques, matières résiduelles et encombrants



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

### Ajustement pour le carburant (à compter du 1er janvier 2025)

Chaque mois, les prix unitaires de collecte et de transport soumis au bordereau de prix seront ajustés, dans une proportion de 20 %, en fonction des variations du prix du carburant, selon l'augmentation ou la diminution du prix du carburant pour les douze (12) derniers mois, selon la formule suivante :

$$(\text{Prix unitaire} \times 0.2) \times \frac{\text{prix moyen mensuel année courante}}{\text{prix mensuel de référence}}$$

L'écart entre le prix moyen mensuel du carburant pendant la période venant de se terminer (en cents par litre) moins les taxes à la consommation — tel que publié par la Régie de l'Énergie pour la MRC d'Antoine-Labelle (partie ouest) — et le prix de référence indiqué par la Régie au moment de la publication de l'appel d'offres sera considéré aux fins d'ajustement.

L'ajustement sera facturé ou crédité mensuellement.

ATTENDU que depuis le mois de juillet 2025, la Régie de l'Énergie ne publie plus le tableau des prix du carburant, pour la région 15 — Mirabel, sous-région MRC Antoine-Labelle (partie ouest) ;

ATTENDU l'entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et Services sanitaires JLR Cloutier concernant l'ajustement du carburant ;

ATTENDU que la Régie utilise le tableau des prix du carburant, pour la région 15 Laurentides pour effectuer l'ajustement du carburant et que le remboursement, à Services sanitaires JLR Cloutier, sera rétroactif au 1er août 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité que la Régie utilise la même formule d'ajustement que celle indiquée dans le devis, mais en utilisant le tableau par région, et en utilisant la région 15 — Laurentides.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-11-4386

### AJUSTEMENT DU CARBURANT - CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES

ATTENDU qu'Éco Entreprises Québec est le gestionnaire québécois pour les matières récupérables ;

ATTENDU qu'Éco Entreprises Québec rembourse les dépenses liées à la récupération à la Régie, et ce, après entente ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a présentement un contrat de collecte et transport pour les matières récupérables avec SM Express ;

ATTENDU que, dans ledit contrat, il y a une clause concernant l'ajustement du carburant ;



**No de résolution  
ou annotation**

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU que ladite clause mentionne ceci (Section 2 — Cahier des conditions générales, point 19. Ajustement pour le carburant, page 13 de 19) :

## 19. Ajustement pour le carburant

Une clause d'ajustement pour le carburant sera appliquée pour le transport des matières organiques, matières résiduelles et encombrants

## Ajustement pour le carburant (à compter du 1er janvier 2025)

Chaque mois, les prix unitaires de collecte et de transport soumis au bordereau de prix seront ajustés, dans une proportion de 20 %, en fonction des variations du prix du carburant, selon l'augmentation ou la diminution du prix du carburant pour les douze (12) derniers mois, selon la formule suivante :

L'écart entre le prix moyen mensuel du carburant pendant la période venant de se terminer (en cents par litre) moins les taxes à la consommation — tel que publié par la Régie de l'Énergie pour la MRC d'Antoine-Labelle (partie ouest) — et le prix de référence indiqué par la Régie au moment de la publication de l'appel d'offres sera considéré aux fins d'ajustement.

L'ajustement sera facturé ou crédité mensuellement.

ATTENDU que depuis le mois de juillet 2025, la Régie de l'Énergie ne publicise plus le tableau des prix du carburant, pour la région 15 — Mirabel, sous-région MRC Antoine-Labellé (partie ouest) :

ATTENDU qu'Éco-Entreprises Québec a donné son accord à la Régie, en date du 19 septembre 2025, pour le changement ;

ATTENDU l'entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et SM Express concernant l'ajustement du carburant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Gougeon et résolu à l'unanimité que la Régie utilise la même formule d'ajustement que celle indiquée dans le devis, mais en utilisant le tableau par région, et en utilisant la région 15 — Laurentides.

#### ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

25-11-4387

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

### PERSONNEL — NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER TERRAIN

ATTENDU l'ouverture de poste à l'interne pour combler le poste de journalier terrain ;

ATTENDU que monsieur Étienne Plouffe s'est porté candidat pour le poste de journalier terrain ;

ATTENDU la recommandation du contremaître en date du 3 octobre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité de nommer M. Étienne Plouffe au poste régulier de journalier terrain, et ce, selon le salaire et les conditions en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

### PAIEMENT — PELLE SUR CHENILLE (AVANT SA VENTE)

Ce point est reporté à la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2025.

25-11-4388

### TRICENTRIS — KIOSQUE D'INFORMATION

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est membre de Tricentrism ;

ATTENDU que, selon l'entente signée avec Tricentrism et pour rester membre, la Régie doit prendre un minimum d'un service annuellement ;

ATTENDU qu'en utilisant un service de Tricentrism, la Régie pourrait profiter de leurs aides financières pour ses futurs projets ;

ATTENDU que la Régie aimerait prendre le kiosque d'information de Tricentrism, le 18 juillet 2026, lors de l'édition de la fête au centre-ville de la Chambre de commerce de Mont-Laurier ;

ATTENDU que le coût, pour la présence de Tricentrism, est de 815 \$ (plus taxes) ;

ATTENDU que pour l'année 2026, aucun frais de déplacement et d'hébergement ne seront facturés aux membres qui choisissent une activité ;

ATTENDU que Tricentrism compilera les demandes 90 jours avant l'évènement ;

ATTENDU que, selon les normes de Tricentrism, si plusieurs organismes demandent le kiosque d'information à la même date, un tirage au sort sera effectué.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité de déposer une demande à Tricentrism pour pouvoir profiter du kiosque d'information, le 18 juillet 2026, lors de l'édition de la fête au centre-ville de la Chambre de commerce de Mont-Laurier.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Jimmy Brisebois, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

25-11-4389

### **APPEL D'OFFRES — TRAITEMENT DES MATELAS**

ATTENDU les besoins de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour la récupération des matelas ;

ATTENDU que le contrat actuel se termine le 31 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité d'aller en appel d'offres par invitation, auprès de Recyc-Matelas et Matt Canada, pour la récupération des matelas, et ce, selon la politique de gestion contractuelle de la Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité

25-11-4390

### **RÉGIME DE COMPENSATION À LA COLLECTE SÉLECTIVE — REMBOURSEMENT DU SURPLUS AFFECTÉ — STABILISATION DE LA QUOTE-PART**

ATTENDU la résolution 21-09-4261 : Création d'un fonds avec les sommes à recevoir du régime de compensation à la collecte sélective 2025 ;

ATTENDU que dans ladite résolution, il est mentionné ceci : « ... créer un surplus affecté à la stabilisation des quotes-parts, au montant estimé de 2 500 000 \$... »

ATTENDU que la compensation reçue sera de 2 508 712 \$ ;

ATTENDU que la Régie veut rembourser les comptes suivants :

Recouvrement futures cellules (Tricentris)	597 746 \$
Recouvrement futures cellules – frais intérêt cellule 9	59 393 \$

ATTENDU que la Régie a affecté les sommes suivantes au budget 2025 et 2026

Affectation au budget 2025	485 000 \$
Affectation au budget 2026	445 000 \$

ATTENDU qu'une somme de 921 573 \$ sera affectée au surplus affecté à la stabilisation des quotes-parts.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raîche et résolu à l'unanimité que la Régie procède aux affectations nommées ci-haut et affectera le solde du remboursement du Régime de compensation à la collecte sélective 2025, dans le surplus affecté à la stabilisation des quotes-parts, pour une somme de 921 573 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

### **COMMUNICATION**

#### **RAPPORT DE L'AGENCE DE COMMUNICATION**

#### **ACTIVITÉS DE COMMUNICATION**

Continuité des chroniques à CFLO FM

Vidéo sur l'avancement des travaux (29 octobre 2025)

Publicités sur l'avancement des travaux (31 octobre 2025) — deux publicités

### **40E ANNIVERSAIRE**

Continuité du concours dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Régie

Rencontre avec le journaliste de l'Info du Nord, le 25 septembre 2025.

Parution de l'article : 8 octobre 2025



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

### **VISITES SUR LE SITE**

- 6 – 8 et 9 octobre 2025  
4 groupes provenant de la polyvalente
- 23 octobre 2025  
Zone emploi — visite du site (plateau de travail)
- 17 novembre 2025  
Visite du site — particulier

### **FORMATION**

30 septembre 2025  
Formation groupe LDC

### **AUTRES**

Première rencontre du comité de santé et sécurité au travail

### **EXTRAIT DU RAPPORT DES PLAINTES CONCERNANT LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA LIÈVRE**

Dépôt de l'extrait du rapport des plaintes concernant le complexe environnemental de la Lièvre.

Ledit extrait sera également déposé au comité de vigilance.

25-11-4391

### **NOMINATIONS PROVISOIRES — POSTE DE VICE-PRÉSIDENT ET MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

ATTENDU les résultats des élections municipales du 2 novembre 2025 ;

ATTENDU que les postes suivants sont vacants : vice-président et représentants qui siégeaient sur le comité exécutif ;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration doivent nommer un vice-président et les membres du comité exécutif afin d'assurer la poursuite des activités de la Régie ;

ATTENDU la nomination provisoire de M. Pierre Raîche à titre de vice-président de la Régie ;

ATTENDU que le président, vice-président et le représentant de la ville de Mont-Laurier siègent d'office sur le comité exécutif ;

ATTENDU la nomination provisoire de M. Luc Marcotte à titre de membre du comité exécutif ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité de nommer provisoirement M. Pierre Raîche, vice-président et M. Luc Marcotte, membre du comité exécutif, et ce, jusqu'aux élections qui auront lieu en février 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité

INITIALES DU PRÉSIDENT  
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution  
ou annotation

25-11-4392

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

### VARIA

#### OFFRE DE SERVICES — ANALYSE VOLUMÉTRIQUE ET RAPPORT ANNUEL 2025

ATTENDU l'obligation de la Régie de produire un rapport de volumétrie et un rapport annuel d'exploitation pour l'année 2025 ;

ATTENDU l'offre de services professionnels, de WSP Canada inc., en date du 14 novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Venne et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels, de WSP Canada inc., pour une somme totale de 11 482 \$ (plus taxes), et ce, pour la production du rapport de volumétrie et du rapport annuel d'exploitation 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité

### PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucun contribuable n'était présent.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il est 20 h 31.

---

M. Jean Gascon  
président

---

M. Jimmy Brisebois  
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean Gascon, président